

Rue Louis Blériot, plan du Conseil Général 78 du 21 janvier 20009

Sujet :

Réaction à la proposition du CG78 de commencer la piste cyclable à la montée de la rue Louis Blériot en direction de Versailles, à droite c'est-à-dire côté pair, AVANT la rue Jules de la Boulinière, comme c'était proposé sur le plan de 2005.

Réaction des associations :

A la réunion des associations du 9 février, en mairie de Buc, en présence de Monsieur le Maire et de Monsieur Dutruc-Rosset, aucune association ne s'est prononcée contre la piste. L'association des riverains ArBBUC avait même fait un commentaire écrit favorable à cette piste.

Réaction de la Mairie :

C'est Monsieur le Maire qui est opposé à l'extension de la piste cyclable.

Elément de réflexion 1 :

Monsieur le Maire s'est prononcé contre ce bout de piste parce qu'il craint d'attirer des cyclistes sur la rue Louis Blériot au centre ville où il n'y aura pas de piste cyclable. Il craint d'être responsable en cas d'accident, et d'être accusé d'avoir encouragé les cyclistes à emprunter la rue Louis Blériot au niveau du centre ville.

VeloBuc pense que la « non-construction » d'une piste cyclable à un endroit qui est avéré dangereux peut également engager la responsabilité du Maire pour « perte de chance » du cycliste en cas d'accident.

Inversement, au moment d'un accident, malgré la présence d'une piste cyclable, le Maire ne pourra pas être accusé car il a fait le maximum possible pour sécuriser le trajet (zone 30) à un endroit où il n'y a pas d'espace pour une piste cyclable, ce que prouvent les plans et suggestions du Conseil Général.

Elément de réflexion 2 :

Monsieur le Maire voudrait jalonner un cheminement unique via la rue des Lavandières (à contre-sens) et la rue de la Boulinière, avec insertion sur la piste à cet endroit.

Cette option a tout à fait le soutien de VeloBuc, nous demandons depuis longtemps cet itinéraire en double sens cyclable qui répond aux besoins des scolaires et de leurs parents.

Mais nous sommes réalistes. Ce n'est pas l'unique cheminement possible, et il ne faut pas l'imposer aux cyclistes. Ceux qui roulent quotidiennement sur la rue Louis Blériot en direction de Versailles, sans protection actuellement, ne vont pas emprunter cet itinéraire via la rue des

Lavandières. Autrement dit, le cycliste navetteur dans le sens Toussus-Buc-Versailles ne quittera pas la rue Louis Blériot pour prendre la rue des Lavandières puisque :

1-cela présente un détour pour le navetteur, alors que son objectif est d'aller au plus vite au plus direct à sa destination (gare ou entreprise) ;

2-si le cycliste doit changer de voie à angle droit, cela couperait son élan quand il descend des Arcades pour remonter la rue Louis Blériot à partir de la boulangerie, et cela représenterait donc un effort physique supplémentaire pour lui ;

3-le cycliste perd la priorité puisqu'il serait obligé de tourner à gauche pour emprunter l'avenue Huguier ;

4- ce tourne-à-gauche au moment des pics de circulation est bien plus dangereux pour le cycliste que de continuer tout droit sur la rue Louis Blériot, car il risque d'être percuté par l'arrière.

Pour son ergonomie et sa sécurité, le cycliste ira de toute manière tout droit. Par conséquent proposons-lui cette piste cyclable qui démarre plus tôt, du moment que la réalisation est techniquement possible et que nous avons la place pour le faire.

A notre avis, il n'est pas opportun de mettre de tels freins au vélo, au contraire, il est extrêmement souhaitable que la municipalité mette tout en œuvre pour que le cycliste urbain circule facilement, au quotidien, dans les meilleures conditions de sécurité (zone 30 en centre ville, piste cyclable dès que possible dans la montée, itinéraire bis proposé...)

Élément de réflexion 3 :

Monsieur le Maire, tout comme les autres responsables, souhaitent sécuriser le cycliste aussi bien que les autres usagers de la chaussée.

Le meilleur moyen de sécuriser le cycliste est de connaître sa logique de déplacement. Etant donné que « le » cycliste n'existe pas, il faut, dans la mesure du possible, tenir compte des deux catégories principales : les scolaires qui sont plus fragiles, et les navetteurs qui vont au plus direct.

Dans cet esprit, les décideurs doivent tenir compte du fait que le navetteur restera sur la rue Louis Blériot pour le sécuriser au maximum.

VeloBuc souligne de nombreux autres arguments en faveur de l'extension de la piste cyclable :

- Que la piste démarre rue Jules de la Boulinière, ou avant, dans tous les cas l'aménagement va attirer des cyclistes. Donc autant sécuriser ces cyclistes le plus tôt possible grâce à la piste supplémentaire.
- La piste supplémentaire assurera la continuité de la sécurisation des cyclistes entre les 2 entrées de ville dans la direction de Versailles, puisque la future zone 30 à partir des Arcades offrira une zone sécurisée.
- Le passage par le centre ville des cyclistes navetteurs ou promeneurs ne peut être que bénéfique pour les commerces, notamment pour la boulangerie et le marché le week end.
- La création de la piste à cet endroit ne touche pas le stationnement, ne concerne pas de sortie de riverains, n'implique pas un déport de la chaussée ;
- C'est peu pénalisant pour le piéton, car il a un trottoir confortable de l'autre côté (côté impair) dans toute la continuité, et le piéton doit, de toute manière, passer de l'autre côté (côté impair) un peu plus bas, le trottoir disparaissant (il reste 50 cm) côté pair; le cheminement piéton confortable et continu se situe du côté impair (à droite en descendant) jusqu'à la boulangerie.
- En revanche, pour le cycliste venant du centre ville et allant en direction de Versailles, avec la montée où il sera à faible vitesse, le démarrage anticipé de la piste cyclable compensera ce désavantage et cette insécurité.
- Le démarrage anticipé de la piste réduira considérablement le trajet du cycliste sur la chaussée quand il vient de la boulangerie (début de la pente). La partie de la rue Louis Blériot sans piste, de la boulangerie c'est-à-dire depuis le carrefour rue Louis Blériot – avenue Huguier, jusqu'au numéro 515, est une partie sans grand danger pour le cycliste, car il y a des sorties de résidence, cette portion de la rue est animée, on a une ambiance centre ville, on est en zone 30, et le cycliste est bien visible sur la chaussée en ligne droite. De toute manière, il n'y avait pas la place pour une piste cyclable, et VeloBuc n'en a jamais demandé. En revanche, sur la portion où l'extension de la piste cyclable est proposée par le Conseil Général (comme sur les plans de 2005), c'est un peu le « no man's land », on s'y sent hors agglomération. C'est précisément à cet endroit qu'il faut permettre au cycliste de s'engager sur une piste pour sa sécurité.
- Le dépassement du cycliste sur la chaussée est impossible dans de bonnes conditions réglementaire (distance latérale 1 mètre). Il y a donc de l'insécurité pour cycliste qui risque d'être soit frôlé, soit talonné par les véhicules.
- Les bus et voitures sont bloqués derrière le cycliste (désavantage pour les TC, manque de fluidité)

- La sortie des riverains côté impair (numéros 627 et 645) sera plus aisée avec une piste cyclable en face car il ne faudra pas s'attendre à avoir des véhicules qui se déportent en doublant un cycliste.
- Le cycliste évitera le régime du feu rouge ; sur la piste, il n'a pas besoin de s'arrêter (un immense avantage en pente où chaque démarrage demande un grand effort !) Sans la piste, il resterait bloqué dans les voitures à l'arrêt devant le feu rouge. A cet endroit, il n'y a pas la place non plus pour un sas vélo ni une bande d'accès de 10 mètres. Le vélo est ralenti, alors qu'il devrait être privilégié.
- Le piéton, de son côté, aura un feu tricolore (déjà existant) pour traverser au carrefour rue Louis Blériot – rue Jules de la Boulinière et pourra poursuivre son chemin sur le trottoir côté impair. On peut donc considérer que c'est un endroit « sécurisé » pour traverser.
- La traversée piétonne s'effectuera sur un plateau surélevé (si cette proposition est retenue) ce qui accentue le confort (pas de dénivellation p.e. en fauteuil roulant, avec poussette ou caddie de courses.
- Cette extension de piste ne présente aucun désavantage majeur pour personne : il n'y a aucune sortie de résidence, aucun risque qu'un piéton débouche à cet endroit, la piste longe un mur, et le trottoir côté pair est probablement moins agréable à emprunter que celui d'en face (côté impair) qui sera de largeur confortable sur tout le trajet.
- Le code de la route stipule qu'en l'absence de trottoir, le piéton peut utiliser la piste cyclable ; mais l'inverse est interdit, en l'absence de piste cyclable, le cycliste ne peut pas emprunter le trottoir (sauf s'il est âgé de moins de huit ans). La piste donne plus de souplesse pour un usage multiple.
- La création de pistes cyclables est conforme au programme municipal « garantir l'écomobilité sous toutes ses formes » car elle avantage les bus et sécurise le cycliste.
- La création d'une piste cyclable est un appel aux cyclistes, autant amorcer la piste cyclable le plus tôt possible.
- Au niveau communal, départemental et national, ne pas considérer le vélo comme un moyen de transport à part entière va à contre-courant des demandes des Français.
- Sur notre rue Louis Blériot, de nombreuses exigences ont dû être respectées pour trouver un consensus. La piste cyclable était notamment en concurrence avec les places de stationnement. A l'endroit en question, tous ces problèmes ne se posent pas, comment ne pas saisir cette opportunité et aménager un itinéraire cyclable, conformément à la loi sur l'air ?

Conclusion

Tant qu'on ne fait pas des aménagements qui répondent à la logique du cycliste urbain (aller au plus direct, et de manière la moins fatigante), on ne répond pas réellement à ses besoins, et des points durs, dangereux, vont subsister.

VeloBuc acte et se félicite que la proposition de double sens cyclable rue des Lavandières reçoive un avis positif de la municipalité. Cependant, l'utilité, et la légalité d'une piste cyclable rue Louis Blériot est totalement évidente et rendue possible sur la proposition du Conseil Général. Elle rencontre aussi l'adhésion du collectif. Cela semble donc une excellente nouvelle.

Concernant la rue des Lavandières, VeloBuc est tout à fait conscient qu'il existe une certaine réticence au niveau des riverains et que la partie n'est pas gagnée d'avance. Forte de notre expertise nous sommes cependant à la disposition de la mairie pour lui apporter tout notre soutien.

Le **double sens cyclable** est un élément structurant de l'axe qu'empruntent les scolaires à Buc.

La **piste supplémentaire** est un élément structurant d'un maillage vaste Toussus-Buc-Versailles.

Les deux solutions sont complémentaires et apporteront un vrai plus à Buc en terme de circulation douce.

Nous vous remercions de votre attention.

VeloBuc, piétons & vélos (Association loi 1901)
6 place Camille Corot
78530 BUC
velobuc@free.fr

25 février 2009 / 1^{er} mars 2009